

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015 – 146 du 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Novembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – V. CERF – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. A. CHAUSSOY – Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – P. COLLE – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.M. BLAISE – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.M. LECORNET

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE  
Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU  
M. J. MAUREUR, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. V. CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE  
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER  
M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

OBJET : **Habitat – Espace Info Energie – Convention avec le CPIE Villes de l'Artois**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'action mise en place à l'échelle du Pays d'Artois permettant aux Intercommunalités rurales de cette structure associative de bénéficier du concours d'un animateur technicien dans le cadre d'un Espace Partagé Info Energie.

Monsieur le Président rappelle que ce conseiller tient actuellement trois permanences d'une demi-journée sur les communes de BAPAUME, BERTINCOURT et CROISILLES pour apporter conseils et avis sur les projets de rénovation de l'habitat visant à réduire les consommations énergétiques. Cette animation est portée par un opérateur dans le cadre d'une convention signée avec le CPIE des Villes de l'Artois.

Monsieur le Président expose ensuite les modifications qui vont prochainement intervenir dans le paysage des Intercommunalités avec l'émergence d'une nouvelle forme de partenariat entre l'Intercommunalité et la Région dans le cadre du pôle métropolitain et la fin programmée de la

1  
2

3

4  
5  
6  
7  
8

démarche Pays. La structure associative du Pays d'Artois a décidé de se dissoudre à la fin de l'exercice 2016.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de poursuivre l'action menée depuis plusieurs années auprès des habitants en matière de conseils dans la recherche d'économies d'énergie et propose de conventionner avec le CPIE des Villes de l'Artois pour continuer à bénéficier de l'animateur de l'Espace Info Energie.

Monsieur le Président donne lecture de la convention financière devant intervenir entre l'Intercommunalité et le CPIE des Villes de l'Artois et précise que le coût de cette intervention représente une contribution de 0,20 € par habitant pour notre Intercommunalité en tenant compte de l'aide accordée par l'ADEME sur le fonctionnement de l'Espace partagé entre les Intercommunalités rurales du Pays d'Artois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la poursuite de l'Espace Info Energie partagé entre les Intercommunalités rurales du Pays d'Artois,
- d'approuver la convention devant intervenir entre le CPIE des Villes de l'Artois et les Intercommunalités pour permettre le portage de cet Espace Info Energie,
- d'approuver la contribution demandée par le CPIE des Villes de l'Artois pour assurer le cofinancement de l'espace,
- de prévoir les crédits nécessaires au fonctionnement de ce dispositif dans les différents budgets de l'Intercommunalité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 décembre 2015 et par transmission au service du contrôle de légalité en Préfecture le 9 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 9 décembre 2015 et transmission en Préfecture le 9 décembre 2015

Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

